

CONSEILS PRATIQUES

Récupérer vos frais médicaux admissibles dans votre déclaration annuelle des revenus

Revenu Québec et l'Agence du revenu du Canada vous permettent de récupérer une partie des frais médicaux payés en cours d'année pour vous, votre conjoint ou pour toute autre personne à charge. Les montants ou les pourcentages admissibles sont établis à chaque année par les deux instances gouvernementales. Renseignez-vous auprès de Revenu Québec et l'Agence du revenu du Canada, ou auprès de votre comptable, pour connaître les pourcentages ou les montants admissibles pour la dernière année fiscale.

Pour connaître les montants payés en frais médicaux au cours de la dernière année fiscale, nous vous invitons à consulter le tableau suivant :

Où trouver les montants payés au cours de la dernière année fiscale?	Employés		Retraités	
	Provincial	Fédéral	Provincial	Fédéral
Les frais médicaux non remboursés par la Croix Bleue	Relevé annuel en ligne sur le site Web Croix Bleue http://web.medavie.bluecross.ca/fr/members/member-centre Besoin d'aide? Consultez le document suivant : Comment accéder à votre relevé de la Croix-Bleue?			
Les primes que vous avez payées au régime d'assurance pour les soins médicaux et/ou dentaires	Relevé 1 Case 235	T4 Case 85	Relevé 2 Case 235 Fiducie Desjardins	T4A Case 135 Fiducie Desjardins
Les primes payées par l'Université à votre régime d'assurance pour les soins médicaux et/ou dentaires	Relevé 1 Case J	n/a	n/a	n/a

Avantages imposables

Les avantages imposables sont des montants que l'employeur engage, au bénéfice de l'employé, et que les agences de revenu du Québec et du Canada considèrent comme des revenus imposables.

Ces montants se retrouvent dans des cases distinctes sur vos feuillets fiscaux (voir ci-dessous). **Pour les employés**, ces montants sont inclus dans votre revenu d'emploi à la case 14 du feuillet T4 et la case A du Relevé 1.

Primes payées par l'Université à votre régime	Employés		Retraités	
	Provincial	Fédéral	Provincial	Fédéral
Assurance santé pour les soins médicaux et/ou dentaires	Relevé 1 Case J	n/a	n/a	n/a
Assurance vie	Relevé 1 Case L	T4 Case 40	Relevé 1 - UdeM Case L	T4A - UdeM Case 119
Montant à titre d'exonération des droits de scolarité pour vous	Relevé 1 Case L	T4 Case 40	Relevé 1 - UdeM Case O	T4A -UdeM Case 105

Feuillets fiscaux

Employés	Retraités
<p>Vous avez souscrit aux feuillets fiscaux en ligne ? Un avis vous sera envoyé par courriel dès que vos feuillets fiscaux seront disponibles (à la fin février).</p> <p>Vous n'avez pas souscrit aux feuillets fiscaux en ligne? Vos feuillets fiscaux vous seront envoyés par la poste à la fin février. Assurez-vous de l'exactitude de l'adresse postale qui figure dans votre dossier Synchro :</p> <p>Mon dossier employé > Mon dossier > Données personnelles > Adresses domicile et postale</p> <p>Vous devez effectuer un changement d'adresse? Consultez une capsule d'aide en cliquant ici</p>	<p>Les feuillets fiscaux émis par la Fiducie Desjardins et par l'UdeM seront envoyés séparément par la poste à la fin février.</p> <p>Pour signaler un changement d'adresse, communiquez avec l'équipe du régime de retraite (RRUM) au 514 343-6111, poste 1018.</p>

BESOIN D'AIDE ? [Demande d'aide en ligne](#)